Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20250821-2025-ARR-250A-AR
Date de télétransmission : 26/08/2025
Date de réception préfecture : 26/08/2025

Goussainville

Direction des Affaires Générales
Arrêté n° 250 /2025

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL EN FAVEUR DE Monsieur Hamza HAMMAD, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur Hamza HAMMAD, Conseiller Municipal, à défaut des adjoints absents, reçoit délégation pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil, le Samedi 30 août 2025 à 15 heures.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Le Conseiller Municipal délégué concerné.

Goussainville, le 21 août 2025

Pour le Maire empêché,
Pierre RECCO
8ème Adjoint au Maire

MAIRIE DE GOUSSAINVILLE (95) - n° 02

Le Maire soussigné, ATTESTE que
Le présent acte :
- a été reçu en Sous-Préfecture le : 26.08.2025
- publié – notifié le : 26.08.2025

A Goussainville, le : 26.08.2025
Le Maire,
Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa Publication

Hôtel de Ville
Place de la Charmeuse - BP 10030 - 95191 Goussainville Cedex
Tél : 01 39 94 60 00